

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL SIMPLIFIE

(Séance publique)

N° 09/IN/2025

Le 07 Octobre 2025 à 10h30, il sera procédé, dans la salle des réunions de la Direction des Ressources et des Systèmes d'Information du Secrétariat d'Etat chargé de l'Artisanat et de l'Economie Sociale et Solidaire, sis au quartier administratif – Haut Agdal – Rabat à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert national simplifié sur offre de prix ayant pour objet : **« l'achat d'un véhicule de tourisme au profit du Secrétariat d'Etat Chargé de l'Artisanat et de l'Economie Sociale et Solidaire en lot unique ».**

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics :

www.marchespublics.gov.ma et l'adresse électronique du Ministère : www.mtaess.gov.ma.

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Sept Mille Dirhams **(7000,00 Dhs)**
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Trois Cent Soixante Dix Mille Dirhams Toutes Taxes Comprises **(370 000,00 DHS TTC).**
- Le contenu la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles **30 et 32 et 34** du décret n° **2-22-431** du 15 Chaabane 1444 (08 Mars 2023).
- Les concurrents doivent envoyer leur dossier par voie électronique sur le portail des marchés publics conformément aux dispositions de l'article 34 et 135 du Décret n° 2-22-431 précité, et de l'arrêté du Ministre délégué auprès de la Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.
- Les prospectus exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au Service de la Comptabilité et des Achats à la Direction des Ressources et des Systèmes d'Information du Secrétariat d'Etat chargé de l'Artisanat et de l'Economie Sociale et Solidaire, sis au quartier administratif – Haut Agdal – Rabat, au plus tard le **06/10/2025 à 16h30** ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de la consultation.